

COMMUNE DE BITRY

Reçu le

11 DEC. 2017

Bureau Police de l'Eau

DECLARATION D'INTERET GENERAL

Concernant

Une proposition d'Aménagement de gestion du ruissellement

ENQUETE PUBLIQUE

DU 31 Octobre au 1^{er} Décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE

Première Partie :RAPPORT D'ENQUETE

I. GENERALITES

- 1.1 Objet de l'Enquête
- 1.2 Cadre Juridique
- 1.3 Nature et Caractéristiques du Projet
- 1.4 Composition du Dossier

II. ORGANISATION ET DEROULEMENT

- 2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur
- 2.2 Modalité de l'Enquête Publique
- 2.3 Concertation Préalable
- 2.4 Information du Public
- 2.5 Déroulement des Permanences
- 2.6 Incidents relevés au cours de l'Enquête
- 2.7 Climat de l'Enquête
- 2.8 Réunion Publique
- 2.9 Cloture de l'Enquête. Transfert du dossier et registre

III. ANALYSE ET OBSERVATIONS

- 3.1 Relevé comptable des Observations
- 3.2 Dépouillement et synthèse des observations , courriers et courriels
- 3.3 Notification du Procès Verbal de Synthèse
- 3.4 Réponse du Maitre d'Ouvrage aux observations du Public

Deuxième Partie : CONCLUSION ET AVIS

RAPPORT D'ENQUETE

Commune de BITRY : Déclaration d'Intérêt Général concernant une proposition
d'aménagement de gestion du ruissellement
Enquête E 17000124/80

I-GENERALITES

1-1 OBJET DE L'ENQUETE

La présente Enquête publique a pour objet la Déclaration d'Intérêt Général concernant une proposition d'aménagement de gestion du ruissellement sur la Commune de BITRY.

1-2 CADRE JURIDIQUE

La présente procédure de Déclaration d'Intérêt Général est définie par :

- le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 211-7, R 214-104 et R215-5
- le Code Rural et notamment l'article L 151-36

1-3 NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les communes de Bitry et Saint Pierre les Bitry sont deux communes situées à la frontière Est du département de l'Oise, en rive droite de l'Aisne.

Les deux villages sont traversés par un cours d'eau, le Ru de Bitry.

La position des deux villages, en fond de vallée, les rendent sujets à des inondations par ruissellement et coulées de boues.

Les plateaux agricoles en pente douce permettent la concentration rapide des eaux de ruissellement.

Des bois, situés entre ces plateaux et les villages ne jouent pas pleinement leur rôle de frein hydraulique, car les fortes pentes et la présence de ravines canalisent les écoulements vers les habitations.

Deux zones à fort enjeu ont été identifiées qui constituent des emplacements privilégiés pour la mise en place d'aménagements de gestion du ruissellement.

Ces deux emplacements sont situés sur la commune de Bitry.

Il est donc proposé la mise en place d'une haie sur billon pour compléter le dispositif existant. Cette haie permettra de limiter la vitesse de l'eau à l'entrée de la ravine et augmentera la capacité de rétention des boues de la parcelle enherbée.

1-4 COMPOSITION DU DOSSIER

Les pièces Administratives

-Délibération n° 17-15 du 3 Mai 2017 de l'Entente Oise Aisne relative à la demande des autorisations et à la signature de conventions pour le programme de gestion du ruissellement de Bitry.

-Arrêté de mise à l'enquête publique de Monsieur le Préfet de l'OISE en date du 5 Septembre 2017

-Décision n° E 17000124/80 du 16/08/2017 de M. le Président du Tribunal Administratif désignant le Commissaire Enquêteur

-Une copie de l'avis au public et une copie de la publication dans les journaux

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général

Il s'agit d'un document unique comprenant

- Un préambule
- Une notice explicative des travaux
- Un chapitre concernant le cadre réglementaire de l'opération
- Un chapitre concernant l'intérêt général de l'opération
- Une estimation du coût des travaux
- Les annexes

II-ORGANISATION ET DEROULEMENT

2-1 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision n° E17000124/80 du en date du 16/08/2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens j'ai été désigné en tant que Commissaire Enquêteur.

2-2 MODALITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Une première réunion a eu lieu à la Direction Départementale des Territoires avec M. Landorique , responsable de la Cellule Police de l'Eau le 30/08/2017.

Il m'a présenté et commenté le Dossier . Nous avons défini les dates de l'Enquête Publique et des permanences .

Une deuxième réunion a eu lieu sur place le 19/09/2017 avec M. Lebreton de l'Entente Oise-Aisne. Nous nous sommes rendus sur place et avons visité les endroits qui ont subi des coulées de boues et l'emplacement projeté pour la réalisation de la haie sur billon.

Afin de permettre au plus grand nombre d'habitants possible de pouvoir rencontrer le Commissaire Enquêteur , une permanence a été organisée en soirée et une le Samedi matin .

L'Enquête Publique s'est déroulée du 31 Octobre au 1^{er} Décembre 2017, soit pendant 32 jours consécutifs.

2-3 CONCERTATION PREALABLE

S'agissant d'une déclaration d'Intérêt Général , Aucune Personne Publique Associée n'a été consultée

2-4 INFORMATION DU PUBLIC

La publicité destinée à informer le Public de l'ouverture de l'Enquête Publique a été réalisée par publication dans les journaux suivants :

- Le Parisien du 16 Octobre 2017
- Le Courrier Picard du 12 Octobre 2017
- Le Parisien du 31 Octobre 2017
- Le courrier Picard 1^{er} Novembre 2017

L'affichage a été effectué sur le site , aux entrées du village et dans les panneaux d'affichage municipal ainsi que l'atteste le certificat d'affichage de M. le Maire de BITRY en date du 12 Octobre 2017.

J'ai moi-même constaté la bonne exécution de cet affichage .

2-5 DEROULEMENT DES PERMANENCES

Trois permanences ont été mises en place pour permettre au Public de rencontrer le Commissaire Enquêteur et lui faire part de ses observations éventuelles.

Ces permanences ont eu lieu les

- Mardi 31 Octobre 2017 de 16 h 30 à 18 h30
- Samedi 18 Novembre 2017 de 9 h 00 à 11 h 00
- Vendredi 1^{er} Décembre 2017 de 9 h 00 à 11 h 00

Je n'ai pas reçu de visite pendant ces permanences.

Je n'ai par ailleurs pas reçu de lettre recommandée ni de mail

2-6 INCIDENTS RELEVES AU COURS DE L'ENQUETE

Aucun incident n'a été relevé pendant le déroulement de l'Enquête.

2-7 CLIMAT DE L'ENQUETE

L'Enquête s'est déroulée dans un climat tout à fait serein.

Un bureau indépendant a été mis à ma disposition .

J'ai reçu régulièrement la visite de Monsieur le Maire pour savoir si tout se déroulait correctement et M Lebreton de l'Entente Oise Aisne m'a régulièrement appelé pour se tenir au courant de l'avancée de l'Enquête Publique et des problèmes éventuellement rencontrés.

2-8 REUNION PUBLIQUE

Il n'y a pas eu de réunion publique d'organisée au cours de l'Enquête Publique.

2-9 CLOTURE DE L'ENQUETE – TRANSFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES

La dernière permanence coïncidant avec la date de cloture de l'Enquête Publique, j'ai emmené le Dossier à la fin de la permanence.

III-ANALYSE ET OBSERVATIONS

ANALYSE

Le dossier est complet.

La note explicative est explicite et précise correctement :

-L'objectif des travaux

Commune de BITRY : Déclaration d'Intérêt Général concernant une proposition d'aménagement de gestion du ruissellement
Enquête E 17000124/80

- La localisation et l'installation des aménagements
- Le type d'ouvrage proposé
- La description de l'aménagement
- Les mesures de surveillance et d'entretien
- La compatibilité avec les textes de loi
- La compatibilité avec le SDAGE
- La compatibilité avec la réglementation en matière d'inondation
- L'intérêt général de l'opération
- L'estimation du coût de réalisation et du coût de fonctionnement
- Le plan de financement
- La convention signée entre l'Entente Oise-Aisne , l'exploitant et le propriétaire du terrain d'assise de l'opération

3-1 RELEVÉ COMPTABLE DES OBSERVATIONS

Aucune observation n'a été formulée par le public.

On peut s'étonner de l'absence d'intérêt du public en raison des désagréments apportés à une partie des habitants par ces coulées de boues.

3-2 DEPOUILLEMENT ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS , COURRIERS ET COURRIELS

Sans objet

3-3 NOTIFICATION DU PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Aucune observation n'ayant été apportée ,il n'y a pas eu de Procès Verbal de Synthèse de dressé.

3-4 RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

A- RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

Sans objet

B- RÉPONSE AUX OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Sans objet

CONCLUSION ET AVIS

La présente Enquête Publique a pour objet la Déclaration d'Intérêt Général concernant une proposition d'aménagement et de gestion de ruissellement sur la Commune de BITRY.

Les deux villages de BITRY et SAINT PIERRE les BITRY sont traversés par un cours d'eau , le Ru de Bitry.

La position des deux villages, en fond de vallée, les rendent sujets à des inondations par ruissellement et coulées de boues .

Les plateaux agricoles en pente douce permettent la concentration rapide des eaux de ruissellement.

Des bois , situés entre ces plateaux et les villages ne jouent pas pleinement leur rôle de frein hydraulique, car les fortes pentes et la présence de ravines canalisent les écoulements vers les habitations

Deux zones à fort enjeu ont été identifiées qui constituent des emplacements privilégiés pour la mise en place d'aménagements de gestion du ruissellement.

Ces deux emplacements sont situés sur la commune de Bitry.

Il est donc proposé la mise en place d'une haie sur billon pour compléter le dispositif existant. Cette haie permettra de limiter la vitesse de l'eau à l'entrée de la ravine et augmentera la capacité de rétention des boues de la parcelle enherbée.

Avis du Commissaire Enquêteur sur la Déclaration d'Intérêt Général :

-Le programme proposé permet de gérer les problématiques d'érosion et de ruissellement.

-Le programme répond à des objectifs de lutte contre les inondations et d'amélioration du milieu récepteur , le Ru de Bitry

-L'objectif des travaux est de placer un frein hydraulique en limite de bois ,de limiter au maximum les vitesses d'écoulement et de créer des petites zones de rétention en exploitant les espaces de faux plat

-L'impact sur l'activité agricole est minime , la zone concernée n'étant pas une zone de culture

-L'exploitant sera indemnisé par l'Entente Oise-Aisne

- Le recours à une technique de génie végétal a été privilégié afin d'assurer la pérennité du dispositif, de minimiser les travaux lourds et d'assurer leur intégration dans le paysage
- La mise en place d'une haie sur billon permettra de compléter le dispositif déjà en place dans la sente forestière la plus problématique de ce territoire , en limitant la vitesse de l'eau à l'entrée de la ravine et en augmentant la capacité de rétention des boues sur la parcelle enherbée
- Le déroulement des travaux sera suivi afin de vérifier la conformité avec les plans de travaux
- Une surveillance fréquente de la haie et un entretien annuel est programmé
- Une visite sera effectuée après un événement pluvial important afin de s'assurer de l'intégrité de la haie et de déterminer si des retaits de boues sont nécessaires
- Les pollutions diffuses dans les milieux aquatiques seront diminués
- Les écoulements seront filtrés et limiteront le transfert de polluents vers le cours d'eau
- Le risque d'inondation est limité et prévenu
- L'aléa d'inondation par ruissellement est prévenu
- Le coût proposé de l'opération parait convenable au vu des améliorations apportées
- Le public n'a manifesté aucune opposition au projet

En conséquence,

J'émet un AVIS FAVORABLE

**A la Déclaration d'Intérêt Général pour la proposition
d'aménagement de gestion du ruissellement sur la Commune de
BITRY**

A Catenoy le 8 Décembre 2017

Régis BAY

